

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LLOYD VIE

Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La Société LLOYD VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Noureddine HAJJI (**AMC Ernst & Young**).

Bilan de LLOYD VIE au 31 Décembre 2023 (Exprimé TND)

ACTIFS					
DESIGNATION	Notes	Au 31/12/2023			31/12/2022
		Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	III.1.1	224 086	156 567	67 519	119 893
AC11 Investissements de recherche et développement		-	-	-	-
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		224 086	156 567	67 519	119 893
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III.1.2	1 101 057	683 108	417 949	424 476
AC21 Installations techniques & machines		1 075 793	659 176	416 617	420 999
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier		25 264	23 931	1 333	3 477
AC3 Placements	III.1.3	83 298 083	-	83 298 083	71 199 753
AC31 Terrains & Constructions		2 500 042	-	2 500 042	-
AC311 Terrains & Constructions Exp.		-	-	-	-
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.		-	-	-	-
AC313 Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées		2 500 042	-	2 500 042	-
AC 33 Autres placements		80 798 042	-	80 798 042	71 199 753
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP		14 331 334	-	14 331 334	10 301 742
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe		66 353 212	-	66 353 212	59 780 000
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres prêts		100 446	-	100 446	104 961
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-	-	-	1 000 000
AC336 Autres		13 050	-	13 050	13 050
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III.1.4	29 512 627	-	29 512 627	30 615 027
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler		122 109	-	122 109	282 219
AC520 Provision d'assurance vie		24 934 297	-	24 934 297	24 707 333
AC530 Provision pour sinistres (Vie)		4 456 221	-	4 456 221	5 625 474
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-	-	-
AC560 Autres Provision. Techniques (Vie)		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
AC6 Créances	III.1.5	8 206 073	311 129	7 894 944	16 671 370
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		3 958 695	311 129	3 647 566	2 823 254
AC611 Primes acquises et non émises		-	-	-	180 000
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		3 958 695	311 129	3 647 566	2 643 254
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		-	-	-	-
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		559 498	-	559 498	5 386 787
AC63 Autres créances		3 687 880	-	3 687 880	8 461 330
AC631 Personnel		64 132	-	64 132	32 515
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub		1 374 375	-	1 374 375	2 910 156
AC633 Débiteurs divers		2 249 373	-	2 249 373	5 518 659
AC7 Autres éléments d'actif	III.1.6	2 223 234	81 521	2 141 713	1 721 201
AC71 Avoirs Banques, CCP, Chèques, Caisse		768 862	81 521	687 341	525 157
AC72 Charges reportées		-	-	-	-
AC721 Frais d'Acquisition reportés		-	-	-	-
AC722 Autres charges à répartir		-	-	-	-
AC73 Comptes de régularisation Actif		1 454 371	-	1 454 371	1 196 044
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues		1 362 499	-	1 362 499	1 194 912
AC732 Estimation de réassurance-acceptation		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		91 872	-	91 872	1 133
Total		124 565 160	1 232 325	123 332 836	120 751 720

Bilan de LLOYD VIE au 31 Décembre 2023 (Exprimé TND)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
DESIGNATION	Notes	MONTANT	MONTANT
		31/12/2023	31/12/2022
CP Capitaux Propres			
CP1 Capital social		6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social		-	-
CP3 Rachat d'actions propres		-	-
CP4 Autres capitaux propres		-	-
CP5 Résultats reportés		-33 965	-1 882 837
CP5 Résultats reportés		-33 965	-1 882 837
CP5 Effets des modifications comptables		-	-
Total CP Av Résultat Exercice		5 966 035	4 117 163
CP6 Résultat Exercice	III.2.1	823 025	1 848 872
Total CP Av Affectation		6 789 060	5 966 035
PA2 Provisions pour autres risques et Charges			
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires		-	-
PA22 Prov. Impôts		-	-
PA23 Autres Provisions		-	-
PA3 Provisions techniques brutes	III.2.2	79 399 382	74 698 528
PA310 Provision pour primes non acquises		-	-
PA320 Provision d'assurances vie		72 537 214	67 812 102 (*)
PA330 Provision pour sinistres (Vie)		5 467 402	5 831 519
PA340 Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		1 394 766	1 057 907 (*)
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-
PA360 Autres provisions techniques (Vie)		-	-
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	III.2.3	29 338 208	31 564 044
PA6 Autres dettes	III.2.4	7 806 107	7 156 863
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe		2 329 502	1 014 647
PA62 Dettes Opérations Réassurance		3 417 821	74 748
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées		-	-
PA622 Autres dettes		3 417 821	74 748
PA63 Autres dettes		2 058 784	6 067 467
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	-
PA632 Personnel		165 483	180 069
PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.		972 672	3 176 247
PA634 Créanciers divers		920 629	2 711 151
PA7 Autres passifs		79	1 366 250
PA71 Comptes Régularisations Passif		-	1 366 222
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs		-	-
PA711 Estimation de réassurance rétrocession		-	-
PA712 Autres comptes de régularisation passif		-	1 366 222
PA72 Ecart de conversion		-	-
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.		79	28
Total		123 332 836	120 751 720

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

Etat de résultat technique vie de LLOYD VIE au 31 décembre 2023 (Exprimé en TND)

DESIGNATION	Notes	Opérations	Cessions et	Opérations	Opérations
		Brutes	Rétro	Nettes	Nettes
		2 023	2 023	2 023	2 022
<u>PRV1 Primes</u>	<u>III.3.1</u>	<u>10 368 381</u>	<u>5 363 683</u>	<u>5 004 698</u>	<u>2 802 935</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées		10 368 381	5 363 683	5 004 698	2 802 935
<u>PRV2 Produits de Placements</u>	<u>III.3.4</u>	<u>6 831 141</u>	<u>-</u>	<u>6 831 141</u>	<u>6 374 905</u>
PRV21 Revenus des Placements		6 831 141	-	6 831 141	6 374 905
PRV22 Autres Produits Placements		-	-	-	-
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements		-	-	-	-
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements		-	-	-	-
PRV3 Plus Values Non Réalisées / Placements		-	-	-	-
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>III.3.2</u>	<u>-4 176 108</u>	<u>583 983</u>	<u>-4 760 091</u>	<u>-4 813 961</u>
CHV11 Montants payés		-4 540 225	-585 270	-3 954 955	-4 959 056
CHV12 Var. Prov. Sinistres		364 118	1 169 253	-805 135	145 095
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>		<u>-5 064 971</u>	<u>-226 964</u>	<u>-4 838 007</u>	<u>-988 313</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie		-5 064 971	-226 964	-4 838 007	-988 313
CHV22 Autres Provisions techniques		-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte		-	-	-	-
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>		<u>-19 666</u>	<u>-</u>	<u>-19 666</u>	<u>-312 214</u>
-		-	-	-	-
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>III.3.3</u>	<u>-2 979 770</u>	<u>-2 676 657</u>	<u>-303 113</u>	<u>69 234</u>
CHV41 Frais d'acquisition		-2 697 480	-	-2 697 480	-2 825 978
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-	-	-	-
CHV43 Frais d'administration		-282 290	-	-282 290	-259 089
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs		-	-2 676 657	2 676 657	3 154 301
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>		<u>-261 223</u>	<u>-</u>	<u>-261 223</u>	<u>-265 217</u>
-		-	-	-	-
<u>CHV9 Charges de placements</u>		<u>-843 470</u>	<u>-</u>	<u>-843 470</u>	<u>-750 290</u>
CHV9 Charges de placements		-827 153	-	-827 153	-653 775
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.		-	-	-	-
CHV92 Correction Valeur / Placements		-8 516	-	-8 516	-96 500
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements		-7 802	-	-7 802	-16
CHV10 Moins Values Non Réalisées / Placements		-	-	-	-
<u>CHV13 Pdots Plac. Alloués Etat Résultat</u>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Résultat Technique Vie		3 854 314	3 044 045	810 269	2 117 080

Etat de résultat de LLOYD VIE Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en TND)

ETAT DE RESULTAT			
DESIGNATION	Notes	MONTANT 2023	MONTANT 2022
<u>RTV Résultat Technique de l'assurance et/ou de la réassurances vie</u>		<u>810 269</u>	<u>2 117 080</u>
-			
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>III.3.4</u>	<u>460 718</u>	<u>351 366</u>
PRNT11 Revenus des placements		460 718	351 366
PRNT12 Produits des autres Placements		-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
<u>PRNT3 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>		-	-
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>		<u>139 072</u>	<u>41 354</u>
CHNT11 Charges des Placements		155 389	137 870
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-8 516	-96 500
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-7 802	-16
<u>CHNT2 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>		-	-
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>		-	<u>1</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>		<u>77 494</u>	<u>9 551</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>III.3.5</u>	<u>1 054 422</u>	<u>2 417 543</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>		<u>231 397</u>	<u>568 670</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>		<u>823 025</u>	<u>1 848 872</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>		-	-
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>		-	-
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		823 025	1 848 872

Etat de flux de trésorerie de LLOYD VIE au 31 décembre 2023 (Exprimé en TND)

FLUX DE TRESORERIE		
DESIGNATION	Montant	Montant
	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	10 601 214	5 350 930
Sommes versées pour paiement des sinistres	-6 653 913	-3 725 189
Encaissements des primes reçues (acceptations)	-	-
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-	-
Commissions versées sur les acceptations	-	-
Décaissements de primes pour les cessions	-5 363 683	-5 618 631
Encaissements des sinistres pour les cessions	585 270	1 043 820
Commissions reçues sur les cessions	2 676 657	3 154 301
Commissions versées aux intermédiaires	-810 453	-1 065 606
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-1 713 376	-1 516 131
Variation des dépôts auprès des cédantes	2 225 836	-22 419 814
Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-101 324 661	-61 266 283
Encaissements liés à la cession de placements financiers	96 013 039	80 091 935
Taxes sur les assurances versées au trésor	-640 680	-419 095
Produits financiers reçus	7 084 175	6 726 271
Impôt sur les bénéfices payés	-231 397	-568 670
Autres mouvements	38 170	323 788
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 486 198	91 626
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-171 980	-192 246
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	-
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-2 200 000	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'inv.	-2 371 980	-192 246
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	-65 000	-35 000
Encaissements provenant d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de fin.	-65 000	-35 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	49 218	-135 618
Trésorerie de début d'exercice	545 017	680 635
Trésorerie de fin d'exercice	594 235	545 016

Tableau des engagements reçus et donnés Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en TND)

Désignation	2023	2022
HBI Engagements reçus	-	-
Avals, cautions de garanties sur conventions de portage	-	-
Autres engagements reçus	-	-
HB2 Engagements donnés	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
HB24 Autres engagements donnés	-	-
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « LLOYD VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

I. Présentation de la société et faits marquants

1. Présentation de la société:

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd vie » est une société anonyme au capital de 6 000 000 DT, divisé en 1 200 000 actions nominatives de 5 DT le nominal de valeur nominative chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Le Lloyd vie est une compagnie mono – branche. Elle est créée depuis mars 2013, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques de la branche vie auxquels sont soumises les personnes.

La Société a pour objet d'exercer les opérations d'assurances dans la branche vie et toutes opérations de garanties et d'indemnités et en particulier :

- 1- *Assurance sur la vie*: toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.
- 2- *Capitalisation*: toute opération d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant en échange de versements uniques ou périodiques, des engagements déterminés quant à leur durée et à leur montant.
Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de services et de représentation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.
- 3- *La réassurance*: toute opération d'acceptation en réassurance relative à la branche vie.

2. Faits marquants et perspectives d'évolution:

Les faits saillants ayant marqué l'activité de l'exercice 2023 concernent notamment:

- La mise en place de l'implémentation IFRS en commençant par la phase diagnostic "la phase comparative entre les NCT et les normes IFRS", et attaquer la partie relative à l'étude d'impact.
- Les réflexions sur les mises en place du référentiel SBR-Solvabilité Basée sur les Risques
- LLOYD VIE a continué durant 2023, la mise en place des outils permettant le lancement de son activité.

Ceci inclut notamment :

- ✓ Développer les compétences des Producteurs Vie en s'appuyant sur les chefs d'équipe ;
- ✓ Fidéliser les collaborateurs en poste

II. Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de Lloyd vie arrêtés au 31 décembre 2023 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

1. Les actifs incorporels et corporels:

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	20%
Matériel informatique	15%

2. Les placements:

1.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans.

1.2. Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

2.2.1. Bons de trésor

Les bons de trésor sont portés à l'actif pour leurs valeurs de remboursement nette des décotes et surcotes non courus à la date d'arrêté.

2.2.2. Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

1.3. Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

3. Les primes acquises non émises:

Les primes acquises et non émises correspondent aux primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ; la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

4. Les primes à annuler:

La provision pour prime à annuler est estimée de manière statistique sur la base des annulations réalisées au cours des années écoulées par rapport aux primes acquises de l'exercice.

5. Autres comptes de régularisation:

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

6. Provisions techniques:

6.1. Provisions mathématiques :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Elle sont déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

6.2. Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

6.3. Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

6.4. Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Vie envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie.

6.5. Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

6.6. Provision pour participation aux bénéfices :

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non-encore versées aux bénéficiaires des contrats.

7. Charges par destination:

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie:

- Frais d'acquisitions : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Frais d'administration des contrats : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Frais de gestion des sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit:

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment : l'effectif.

Les charges non-techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2023

1. Actifs

1.1. AC1 : Les actifs incorporels

Au 31 décembre 2023, les actifs incorporels totalisent le montant brut de 224 086 DT et des amortissements totalisent 156 567 DT.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Concessions, brevets, licences, marques	224 086	207 105	16 981	8%
Actifs incorporels bruts	224 086	207 105	16 981	8%
Amortissements	156 567	87 211	69 356	80%
Actifs incorporels nets	67 519	119 893	-52 374	-44%

1.2. AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Au 31 décembre 2023, les actifs corporels bruts ont augmenté de 154 999 DT en passant de 946 058 DT au 31/12/2022 à 1 101 057 DT au 31/12/2023.

Ainsi, le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève à fin 2023 à 417 949 DT contre 424 476 DT l'exercice precedent soit une baisse de 6 527 DT.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Installations techniques et machines	1 075 793	920 794	154 999	17%
Autres installations, outillages et mobiliers	25 264	25 264	0	0%
Actifs corporels d'exploitation bruts	1 101 057	946 058	154 999	16%
Amortissements	683 108	521 582	161 526	31%
Actifs corporels nets	417 949	424 476	-6 527	-2%

1.3. AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31/12/2023 à 83 298 083 DT contre 71 199 753 DT au 31/12/2022 soit une variation de positive 12 098 331 DT.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Terrains & Constructions Hors Exp.	2 500 042	-	2 500 042	0%
Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	14 331 334	10 403 560	3 927 773	38%
Obligations et titres à revenus fixes	66 353 212	59 780 000	6 573 212	11%
Dépôts et cautionnements	13 050	13 050	0	0%
Prêts aux personnels	100 446	104 961	-4 515	-4%
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	1 000 000	-1 000 000	-100%
Total placements bruts	83 298 083	71 301 571	11 996 512	17%
Amortissements et provisions	-	101 818	-101 818	-100%
Placements nets	83 298 083	71 199 753	12 098 331	17%

Annexe 8: Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions						V.C.N. à la clôture:		
	A l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions			A la clôture:	
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.		Amort	Prov.
1. Actifs incorporels	207 105	16 981	-	224 086	87 211	-	69 356	-	-	-	156 367	-	67 519
1.1 Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	207 105	16 981	-	224 086	87 211	-	69 356	-	-	-	156 367	-	67 519
1.3 Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Actifs corporels d'exploitation	946 038	154 999	-	1 101 037	521 592	-	161 526	-	-	-	683 108	-	417 949
2.1 Installations techniques et machines	920 794	154 999	-	1 075 793	499 794	-	159 382	-	-	-	659 176	-	416 617
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	25 264	-	-	25 264	21 788	-	2 144	-	-	-	23 931	-	1 333
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Placements	71 301 571	13 653 530	1 697 017	83 298 003	101 818	-	-	-	-	101 818	-	-	83 298 083
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploit.	-	2 500 042	-	2 500 042	-	-	-	-	-	-	-	-	2 500 042
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	71 301 571	11 193 488	1 697 017	80 798 042	101 818	-	-	-	-	101 818	-	-	80 798 042
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	10 403 560	3 927 773	-	14 331 334	101 818	-	-	-	-	101 818	-	-	14 331 334
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	59 780 000	7 259 212	686 000	66 353 212	-	-	-	-	-	-	-	-	66 353 212
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	104 961	6 503	11 017	100 446	-	-	-	-	-	-	-	-	100 446
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	13 050	-	-	13 050	-	-	-	-	-	-	-	-	13 050
3.5 Créances pour espèces déposées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL:	72 454 734	13 865 510	1 697 017	84 623 226	608 793	101 818	230 881	-	-	101 818	839 675	-	83 783 552

Annexe 9: État récapitulatif des placements au 31/12/2023

	Valeur brute :	Valeur nette :	Juste valeur :	Plus ou moins-value latente :
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	12 000 017	12 000 017	12 000 017	-
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 331 317	2 331 317	2 331 317	-
Autres parts d'OPCVM	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 353 212	66 353 212	66 353 212	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	100 446	100 446	100 446	-
Dépôts auprès des entreprises financières	-	-	-	-
Autres dépôts	13 050	13 050	13 050	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total	80 798 042	80 798 042	80 798 042	-
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	80 101 281	79 740 897	-	-
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	4 142 416	3 245 835	-	-

1.4. AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève au 31/12/2023 à 29 512 627 DT contre 30 615 027 DT l'exercice précédent, soit une baisse de 1 102 400 DT.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Provision pour primes à annuler vie	122 109	282 219	-160 111	-57%
Provision d'assurance vie	24 934 297	24 707 333	226 964	1%
Provision pour sinistres vie	4 456 221	5 625 474	-1 169 253	-21%
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	29 512 627	30 615 027	-1 102 400	-4%

1.5. AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 7 894 944 DT contre 16 671 370 DT l'exercice précédent, soit une baisse de 8 776 426 DT.

Libellé	2023	2022	Variation	%	
Créances nées d'Operations d'assurance directe	3 958 695	3 056 907	901 788	29%	(i)
Créances nées d'Operations de réassurance	559 498	5 386 787	-4 827 289	-90%	(ii)
Autres créances	3 687 880	8 461 330	-4 773 449	-56%	(iii)
Total des créances brutes	8 206 073	16 905 024	-8 698 951	-51%	
Provision pour dépréciation	311 129	233 654	77 475	33%	
Total Créances nettes	7 894 944	16 671 370	-8 776 426	-53%	

(i) Créances nées d'opérations d'assurance directe

Les créances nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2023 un montant de 3 647 566 DT et se détaillent comme suit:

Libellé	2023	2022	Variation	%
Primes acquises et non émises vie	0	180 000	-180 000	-100%
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	3 958 695	2 876 907	1 081 788	38%
Total Primes acquises et non émises vie	3 958 695	3 056 907	901 788	29%
Provision pour dépréciation	311 129	233 654	77 475	33%
Total Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 647 566	2 823 254	979 263	35%

(ii) Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisent au 31/12/2023 un montant de 559 498 DT et se détaillent comme suit:

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes courants cessionnaires	559 498	5 386 787	-4 827 289	-90%
Total des créances nées d'opérations de réassurance	559 498	5 386 787	-4 827 289	-90%

(iii) Autres créances

Les autres créances ont baissé de 4 773 449 DT en passant de 8 461 330 DT au 31/12/2022 à 3 687 880 DT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit:

Libellé	2023	2022	Variation	%
Personnel	64 132	32 515	31 617	97%
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 374 375	2 910 156	-1 535 781	-53%
Débiteurs divers	2 249 373	5 518 659	-3 269 286	-59%
Total des créances brutes	3 687 880	8 461 330	-4 773 449	-56%
Provision pour dépréciation	0	0	0	0%
Total des autres créances	3 687 880	8 461 330	-4 773 449	-56%

1.6. AC7 : Les autres éléments d'actif :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 2 141 713 DT contre 1 721 201 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 420 512 DT.

Le détail se présente comme suit:

Libellé	2023	2022	Variation	%
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	768 862	545 016	223 846	41%
Charges reportées	-	-	-	0%
Comptes de régularisation actifs	1 454 371	1 196 044	258 327	22%
Total des autres éléments d'actifs bruts	2 223 234	1 741 060	482 173	28%
Provisions / autres éléments d'actifs	81 521	19 859	61 662	310%
Total des autres éléments d'actifs nets	2 141 713	1 721 201	420 512	24%

Les comptes de régularisation comprennent :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts et loyers acquis non échus	1 362 499	1 194 912	167 588	14%
Autres comptes de régularisation	91 872	1 133	90 740	8012%
Total des comptes de régul. Actifs	1 454 371	1 196 044	258 327	22%

2. Capitaux propres et passifs

2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2023 un montant de 6 789 060 DT contre 5 966 035 DT au 31 décembre 2022 enregistrant ainsi une hausse de 14%. Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit:

Libellé	2023	2022	Variation	%
Capital social	6 000 000	6 000 000	0	0%
Résultats reportés	77 529	-1 771 343	1 848 872	-104%
Amortissements différés	-111 494	-111 494	0	0%
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	5 966 035	4 117 163	1 848 872	45%
Résultat net de l'exercice	823 025	1 848 872	-1 025 847	-55%
Capitaux propres après résultat de l'exercice	6 789 060	5 966 035	823 025	14%

2.2 PA3 Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques brutes totalisent 79 399 382 DT contre 74 698 528 DT au 31 décembre 2022, détaillés comme suit:

Libellé	2023	2022	Variation	%
Provisions mathématique vie	72 537 214	67 812 102	4 725 112	7%
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	1 394 766	1 054 907 (*)	339 859	32%
Total des provisions d'assurances vie	73 931 980	68 867 009	5 064 971	7%
Provision pour sinistres à payer vie	5 467 402	5 831 519	- 364 118	-6%
Total des provisions pour sinistres vie	5 467 402	5 831 519	- 364 118	-6%
Total des provisions techniques brutes	79 399 382	74 698 528	4 700 853	6%

(*) En 2022, ce montant a été présenté au niveau de la rubrique PA320 Provisions d'assurance vie.

2.3 PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 29 338 208 DT. Il est constitué de la part des réassureurs dans les provisions techniques :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dettes pour dépôt reçus des réas/SAP ces vie	4 403 911	4 686 226	-282 316	-6%
Dettes pour dépôt reçus des réas/PM	24 934 298	26 877 818	-1 943 520	-7%
Total des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	29 338 208	31 564 044	-2 225 836	-7%

2.4 PA6 : Autres dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent aux 31/12/2023 à 7 806 107 DT contre 7 156 863 DT à fin 2022. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%	
Dettes Opérations Assurance Directe	2 329 502	1 014 647	1 314 855	130%	(i)
Dettes Opérations Réassurance	3 417 821	74 748	3 343 072	4472%	
Autres Dettes	2 058 784	6 067 467	-4 008 683	-66%	(ii)
Total des autres dettes	7 806 107	7 156 863	649 244	9%	

(i) Dettes Opérations Assurance Directe

La rubrique « dettes operations assurance directe » totalise en 2023 un solde de 2 329 502 DT contre 1 014 647 DT en 2022 qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Compte courant agent général	1 877 611	157 913	1 719 698	1089%
Commissions à payer agents généraux	312 058	478 942	-166 884	-35%
Commission à payer / pane	-	63 000	-63 000	-100%
Débiteurs créditeurs divers	4 157	1 214	2 943	242%
Primes à annuler	135 676	313 577	-177 901	-57%
Total des dettes opérations assurance directe	2 329 502	1 014 647	1 314 855	130%

(ii) Autres dettes

La rubrique « autres dettes » totalise en 2023 un solde de 2 058 784 DT contre 6 067 467 DT en 2022 qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Personnel	165 483	180 069	-14 586	-8%
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	972 672	3 176 247	-2 203 575	-69%
Créditeurs divers	920 629	2 711 151	-1 790 523	-66%
Total autres dettes	2 058 784	6 067 467	-4 008 683	-66%

3. Notes sur les états de résultat

Etat de résultat technique

3.1 PRV1-Primes émises

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 370 480 DT contre 8 622 694 DT l'exercice précédent.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 363 683 DT contre 5 618 631 DT en 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Primes émises	11 353 324	9 929 155	1 424 168	41%
Primes annulées	-982 844	-1 306 461	323 618	-25%
Primes émises nettes	10 370 480	8 622 694	1 747 786	20%
Variation Primes acquises non émises	-180 000	48 500	-228 500	-471%
Variation Primes à annuler	177 901	-249 628	427 529	-171%
Primes acquises vie	10 368 381	8 421 566	1 946 815	23%
Primes cédées	5 363 683	5 618 631	-254 948	-5%
Total net	5 004 698	2 802 935	2 201 763	79%

3.2 CHV1-Charges de sinistre

En 2023 LLOYD VIE a enregistré une charge de sinistre de 4 176 108 DT contre 6 264 109 DT l'exercice précédent.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Sinistres et capitaux échus	2 792 748	3 433 271	-640 524	-19%
Rachats	1 573 565	2 361 820	-788 256	-33%
Frais de gestion de sinistre	173 913	207 785	-33 872	-16%
Prestations payées	4 540 225	6 002 877	-1 462 651	-24%
Provisions SAP à la clôture	5 467 402	5 831 519	-364 118	-6%
Provisions SAP à l'ouverture	5 831 519	5 570 287	261 232	5%
Variation Provision SAP	-364 118	261 232	-625 350	-239%
Charge des sinistres	4 176 108	6 264 109	-837 301	-13%

Annexe 11 : Notes sur la ventilation des charges et produits

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles	-	-	-
1.2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	-	-	-
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 249 350	1 249 350	-
2.2 Emprunts obligataires	1 262 456	1 262 456	-
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	-	-	-
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	697 823	697 823	-
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	-	-	-
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 976 108	3 976 108	-
2.8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2.9. Autres	-	-	-
Total	7 185 736	7 185 736	-
3. Autres placements	-	-	-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	106 123	106 123	982 542
Total Revenus & Charges de placements	7 291 859	7 291 859	982 542
Intérêts	947 993	947 993	
Frais externes	-	-	
Autres frais	34 549	34 549	
Total charges des placements	982 542	982 542	-

Annexe 12: Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie

Intitulé	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes	5 017 128	1 286 182	4 065 070	10 368 381
Charges de prestations	2 504 066	191 624	1 480 417	4 176 108
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	152 071	903 097	4 009 803	5 064 971
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	-	-	-
Solde de souscription	2 360 991	191 461	-1 425 150	1 127 302
Frais d'acquisition	2 224 880	384 983	87 617	2 697 480
Autres charges de gestion nettes	424 081	97 672	21 761	543 513
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 648 962	482 655	109 377	3 240 993
Produits nets de placements	4 638 365	435 019	1 757 757	6 831 141
Charges des placements	-572 719	-53 714	-217 038	-843 470
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-	-19 666	-19 666
Solde financier	4 065 646	381 305	1 521 054	5 968 005
Primes cédées et/ou rétrocédées	-5 332 364	-31 319	-	-5 363 683
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	585 270	-	-	585 270
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	-874 194	-68 095	-	-942 289
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	-	-	-	-
Comm. reçues des réass ^{eurs} et/ou des des ^{aires} rétroces ^{aires}	2 676 657	-	-	2 676 657
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-2 944 631	-99 414	-	-3 044 045
Résultat technique	833 044	-9 302	-13 473	810 269
Informations complémentaires	-	-	-	-
Montant des rachats	-	149 855	1 423 710	1 573 565
Sinistres et capitaux échus	2 769 040	23 707	-	2 792 748
Provisions techniques brutes à la clôture	5 414 603	52 799	-	5 467 402
Provisions techniques brutes à l'ouverture	5 789 869	41 650	-	5 831 519
Provision Mathématique à la clôture	27 745 506	4 948 529	39 843 179	72 537 214
Provision Mathématique à l'ouverture	27 134 149	4 100 394	37 632 466	68 867 009

Annexe 15: Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie

Intitulé	Total	Raccordement
Primes	10 368 381	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-4 176 108	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-5 064 971	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	CHV10-PRV3 1°colonne
Solde de souscription	1 127 302	
Frais d'acquisition	-2 697 480	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	-543 513	CHV43-CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 240 993	
Produits nets de placements	5 987 670	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	-19 666	CHV3 1°colonne
Solde financier	5 968 005	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-5 363 683	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocesairesds les ch de prest	585 270	CHV1 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocesairesds les ch de prov	-942 289	CHV2 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocesairesds la part aux Rt	-	CHV3 2°colonne
Comm. reçues des réassureurs et/ou des desrétrocesaires	2 676 657	CHV44 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-3 044 045	
Résultat technique	810 269	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	1 573 565	
Sinistres et capitaux échus	2 792 748	
Provisions techniques brutes à la clôture	5 467 402	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	5 831 519	
Provision Mathématique à la clôture	72 537 214	
Provision Mathématique à l'ouverture	68 867 009	
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles	-	

3.3 CHV4-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2023, la somme de 2 979 770 DT contre 3 085 067 DT en 2022 soit une baisse de 105 297 DT. La répartition des charges par nature aux diverses destinations prévues par la NC 26 est faite par l'application des clés de déversement.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories; les frais d'acquisition et les frais d'administration:

Libellé	2023	2022	Variation	%
Frais d'acquisition	2 697 480	2 825 978	-128 498	-5%
Frais d'administration	282 290	259 089	23 201	9%
Total frais d'exploitation	2 979 770	3 085 067	-105 297	-3%

Etat de résultat

3.4 Produits et charges de Placements

Au 31 décembre 2023, les produits bruts de placements se sont élevés à 7 291 859 DT et les charges de placement ont atteint 982 542 DT. Le revenu net de placement a atteint 6 309 317 DT.DT.

3.5 Le résultat des activités ordinaires :

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2023 avant impôt s'élève à 1 054 422 DT contre 2 417 543 en 2022. L'impôt sur les sociétés est arrêté à 231 397 DT pour l'exercice 2023 contre 568 670 DT pour l'exercice 2022.

Le résultat net de l'exercice 2023 est bénéficiaire et s'élève à 823 025 DT contre un résultat bénéficiaire de 1 848 872 DT en 2022.

4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2023 à 594 235 DT contre 545 016 DT au 31/12/2022 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2023 de 49 218 DT contre 135 619 DT au 31/12/2022.

Cette variation se détaille comme suit:

Libellé	2023	2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 486 198	91 626
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2 371 980	-192 246
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-65 000	-35 000
Total	49 218	-135 619

5. Notes complémentaires

5.1. Note sur les parties liées

- ✓ LLOYD Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 217 597 DT.
- ✓ SOTUVER a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 136 976 DT.
- ✓ TPR a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance au titre de l'exercice 2023 s'élève à 9 059 DT.

5.2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Mai 2024 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

LLOYD VIE
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société « Lloyd Vie »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Avril 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Lloyd Vie, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 6 789 060 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 823 025 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

AMC Ernst & Young
Noÿreddine HAJJI

Tunis, le 28 Juin 2024

LLOYD VIE
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société « Lloyd Vie »,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. La société Lloyd Vie a souscrit, courant l'exercice 2023, de nouveaux billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe. La date du Conseil D'administration ayant autorisé chaque opération se détaille dans le tableau ci-après :

Libellé	Date de souscription	Date d'échéance	Montant en KDT	Taux	Produits 2023 en KDT	Date validation du CA
MED INVEST COMPANY	06/02/2023	07/01/2024	3 000	TMM+2,5%	152	23/05/2024
CFI	28/09/2023	26/01/2024	2 500	TMM+2,5%	84	23/05/2024
SMG	06/02/2023	07/04/2024	1 000	TMM+2,5%	17	30/05/2023
SMG	06/02/2023	07/05/2023	1 000	TMM+2,5%	25	30/05/2023
SMG	06/02/2023	08/03/2023	1 000	TMM+2,5%	9	30/05/2023
TOTAL			8 500		287	

2. La compagnie LLOYD VIE a conclu avec LLOYD Tunisien un contrat de location d'une partie du siège social à usage de bureaux ainsi que des places de parking de cet immeuble. Les charges de location au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 111 KDT en TTC. Ce contrat a été soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration du 23 Mai 2024.
3. Au cours de l'exercice 2023, la compagnie LLOYD VIE a réalisé une opération d'acquisition des actions cotées du groupe. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2023 et présentée comme suivant :

Actions	Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
TPR	01/11/2023	400 802	2 000

4. Au cours de l'exercice 2023, la compagnie LLOYD VIE a réalisé une opération d'acquisition des actions non cotées du groupe. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2023, et présentée dans le tableau suivant :

Actions	%	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	10%	73 257	2 500

II. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1. La société « LLOYD VIE » a renouvelé la souscription des billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe. La date du Conseil D'administration ayant autorisé chaque opération se détaille dans le tableau ci-après :

Libellé	Date de souscription	Date d'échéance	Montant en KDT	Taux	Produits 2023 en KDT	Date validation du CA
CFI	28/01/2023	03/01/2024	7 050	TMM+2,5%	595	23/05/2024
CFI	15/01/2023	10/01/2024	15 300	TMM+2,5%	1 360	23/05/2024
SMG	07/04/2023	06/07/2023	1 000	TMM+2,5%	26	30/05/2023
SMG	07/05/2023	06/07/2023	1 000	TMM+2,5%	17	23/05/2024
SMG	08/03/2023	06/07/2023	1 000	TMM+2,5%	34	30/05/2023
IMG	03/08/2023	02/10/2023	1 000	TMM+2,5%	17	21/12/2023
IMG	02/10/2023	01/12/2023	1 000	TMM+2,5%	17	23/05/2024
IMG	04/06/2023	03/08/2023	1 000	TMM+2,5%	17	23/05/2024
IMG	05/04/2023	04/06/2023	1 000	TMM+2,5%	17	30/05/2023
IMG	04/02/2023	05/04/2023	1 000	TMM+2,5%	16	30/05/2023
IMG	01/12/2023	21/12/2023	1 000	TMM+2,5%	6	23/05/2024
IMG	25/11/2023	24/01/2024	4 500	TMM+2,5%	77	23/05/2024
IMG	26/09/2023	25/11/2023	4 500	TMM+2,5%	77	23/05/2024
IMG	28/07/2023	26/09/2023	4 500	TMM+2,5%	77	21/12/2023
IMG	29/05/2023	28/07/2023	4 500	TMM+2,5%	77	23/05/2024
IMG	30/03/2023	29/05/2023	4 500	TMM+2,5%	78	30/05/2023
IMG	29/01/2023	30/03/2023	4 500	TMM+2,5%	77	30/05/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	19/06/2023	17/09/2023	700	TMM+2,5%	19	21/12/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	21/03/2023	19/06/2023	700	TMM+2,5%	19	30/05/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	20/01/2023	21/03/2023	700	TMM+2,5%	19	30/05/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	21/03/2023	20/05/2023	700	TMM+2,5%	19	30/05/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	14/06/2023	12/09/2023	1 000	TMM+2,5%	27	21/12/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	16/03/2023	14/06/2023	1 000	TMM+2,5%	27	30/05/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	15/01/2023	16/03/2023	1 000	TMM+2,5%	27	30/05/2023
STE ZEINEB DE PROMOTION IMMOBILIERE	16/03/2023	15/05/2023	1 000	TMM+2,5%	27	30/05/2023
TPS	09/10/2023	07/01/2024	3 200	TMM+2,5%	76	23/05/2024
TPS	22/01/2023	09/10/2023	3 200	TMM+2,5%	211	21/12/2023
SEDAN	21/03/2023	05/01/2024	1 300	TMM+2,5%	102	23/05/2024
TOTAL			71 150		3 160	

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - Le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de la rémunération relative à l'exercice 2022 s'élève à 65 000 DT en brut.
 - Le Conseil d'Administration réuni en date du 20 janvier 2023 a décidé de fixer le mandat de Monsieur Yazid SELLAOUTI, en qualité de Directeur Général à une durée de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.
 - Le comité de rémunération du 26 décembre 2023 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général. A ce titre, il perçoit, une rémunération mensuelle brute de **6 000 DT** servie sur 12 mois avec date début d'effet le 1^{er} janvier 2022.
2. Les obligations et engagements de la société LLOYD VIE envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (DT) :

Libellé	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme (*)	144 000	-	65 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Total	144 000	-	65 000	-

(*) Toutes charges comprises.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 28 Juin 2024